

L'OPTIMISATION DE CHARGES SOCIALES MSA

Le cabinet AB Solutions propose à ses clients une mission de récupération de charges sociales en trop versées à la MSA. Près de 2 MILLIONS d'Euros de remboursement ont déjà été relevés sur les adhérents FNPF !

La législation autorise le cotisant à revenir 36 mois en arrière + année en cours pour effectuer une demande de remboursement au titre de cotisations payées à tort à la MSA.

Notre étude consiste à détecter si notre client ne s'est pas acquitté d'un montant de charges patronales trop important à la MSA sur cette période, mais aussi à diminuer le coût de sa masse salariale sur le futur. Une fois le diagnostic établi, nous nous occupons de préparer tout le dossier de demande de remboursement à destination de la MSA.

Nous réalisons notre étude gratuite à l'aide des bulletins de paie et des DSN mensuelles et revenons par la suite vers notre client avec une estimation du potentiel à récupérer auprès de la MSA et celui-ci est libre de prendre sa décision sur la suite à donner au dossier.

Notre prestation est uniquement rémunérée au pourcentage des économies réalisées ! Il n'y a donc aucune avance de trésorerie et notre client ne nous rémunère que lorsqu'il a perçu un remboursement de la part de la MSA. **Si notre analyse ne donne lieu à aucun remboursement, nous ne percevons pas de rémunération.**

Nous nous occupons de toutes les étapes de la mission, dans le souci de prendre le moins de temps possible à nos clients : analyse, rédaction du rapport, compilation du dossier de remboursement, suivi à la MSA jusqu'au remboursement. Il faut savoir que de nombreuses MSA sont maintenant habituées aux formats des dossiers AB Solutions et que le remboursement se passe sans soucis car les demandes sont justifiées.

Nous avons plus de 1 500 clients dans le secteur agricole et avons développé des axes de récupération de charges sociales spécialement dédiés à ce secteur qui ont été acceptés dans toutes les MSA jusqu'ici rencontrées.

Attention, la récupération des charges indûment versées sur l'année 2017, année charnière et source de grandes erreurs notamment avec la mise en place de la DSN, sera perdue en fin d'année 2020 !

Pour toute demande de renseignement :

Bertrand d'Eyssautier
06 26 41 30 90
bdeyssautier@ab-solutions.fr
www.ab-solutions.fr